

VOTRE COTISATION FNAIM DEPARTEMENTALE ET NATIONALE

Les totaux ci-dessous comprennent les cotisations FNAIM Côte d'Azur à Nice + FNAIM Fédération nationale à Paris
Vous recevrez deux factures distinctes à régler séparément et en plusieurs fois sans frais si vous le souhaitez

TOTAL HT COTISATIONS FNAIM PAR AN*

* sous réserve de modification des cotisations par les Assemblées générales annuelles

2024				2025	A partir de 2026 selon votre tranche de chiffre d'affaires HT de l'année n-2	
1267,50 € jusqu'à la fin de l'année si vous adhérez LE 1ER TRIMESTRE 2024	891,25 € jusqu'à la fin de l'année si vous adhérez LE 2EME TRIMESTRE 2024	515 € jusqu'à la fin de l'année si vous adhérez LE 3EME TRIMESTRE 2024	138,75 € jusqu'à la fin de l'année si vous adhérez LE 4EME TRIMESTRE 2024	1 505 €	CA HT de 0 à 100 000 €	1 733 €
					de 100 001 à 300 000 €	2 505 €
					de 300 001 à 500 000 €	2 919 €
					de 500 001 à 750 000 €	3 278 €
					de 750 001 à 1 500 000 €	3 685 €
					de 1 500 001 à 4 500 000 €	4 718 €
					supérieur à 4 500 000 €	7200€ + 0,05% du CA

Cotisation HT pour établissement secondaire : 500 € par établissement secondaire

NOTICE SUR LES COTISATIONS FNAIM

1 - La cotisation départementale

Elle est due à la Chambre FNAIM de l'Immobilier des Alpes-Maritimes à Nice, dont votre cabinet est adhérent.

Elle finance notamment les services suivants :

- 14h de formation par an minimum offertes à tous les dirigeants et collaborateurs.
- Communication. Salon de la Copropriété, présence dans les médias locaux et sur les réseaux sociaux.
- Assistance administrative. Délivrance et modification des cartes professionnelles et attestations collaborateurs.
- Renseignements juridiques.
- Réunions professionnelles d'information et groupes de réflexion par activité.
- Actions de lobbying départemental. Présence dans les instances socio-professionnelles et administratives, défense de votre profession.
- Partenariats : offres de services pour votre entreprise ou vos clients.

2 - La cotisation fédérale

Elle est due à la Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM), dont la Chambre de Nice est adhérente.

Elle finance notamment les services suivants :

- Actions de lobbying auprès de 20 instances nationales (Gouvernement, parlementaires, etc...).
- Service juridique (consultations, revues).
- Communication, notoriété de la FNAIM.
- Formations de l'Ecole Supérieure de l'Immobilier.
- Site internet www.fnaim.fr pour la diffusion de vos offres de vente et de location.
- Extranet <https://hub.fnaim.fr> Téléchargement d'imprimés professionnels, veille juridique.

